

L'An DEUX MIL VINGT SIX, le jeudi vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-HELENE SUR ISERE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de M. REYNAUD Jérôme, Maire.

Date de la convocation : 09/04/2026 – Date de la publication : 09/04/2026

Nombre de conseillers : 15 – Présents : 12 – Votants : 15

Présents : M. REYNAUD Jérôme, M. CHOPARD-LALLIER Michel, Mme DEGLISE-FAVRE Françoise, M. DEGLISE-FAVRE Thierry, M. BRISON Gérard, Mme ROUVER Aurélie, Mme ZIMBERLIN Fanny, M. PELLOUX Eric, M. MESERE Jérôme, Mme ARNAUD Célia, M. MINO-MATOT Benjamin, M. RACHADI Chamouène-Djaffar

Absents : Mme FAVRE Véronique (procuration à M. REYNAUD Jérôme), Mme NAVARRO Justine (procuration à Mme ROUVER Aurélie), Mme BERTHIER Angélique (procuration à Mme DEGLISE-FAVRE Françoise)

Secrétaire de séance : Mme ARNAUD Célia

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité - le compte rendu du CM du 31/03/2026 est donc définitif.

D N° 2026-26 : APPROBATION CFU 2025 – BUDGET COMMUNE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 629 344.14 €
Recettes : 1 567 032.23 €
Déficit : - 62 311.91 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 029 995.70 €
Recettes : 2 263 724.67 €
Excédent : + 233 728.97 €

	Résultat clôture 2024	Affectation Résultat fonct. 2024 en Investissement	Résultat exercice 2025	Résultat clôture 2025
Investissement	712 742,84 €	/	- 62 311,91 €	650 430,93 €
Fonctionnement	552 846,08 €	- 184 027,75 €	233 728,97 €	602 547,30 €
TOTAL	1 265 588,92 €	- 184 027,75 €	171 417,06 €	1 252 978,23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget communal
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2026 – 27 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - BUDGET COMMUNE

Après avoir pris connaissance du CFU 2025 qui présentent un excédent de fonctionnement de **233 728,97 €** et un déficit d'investissement de **62 311,91€**,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre en compte sur le budget primitif communal 2026 les résultats de clôture 2025 (= résultats clôture 2024 + part affectée + résultats exercice 2025), soit :

Fonctionnement : + **602 547,30 €** ; Investissement : + **650 460,93 €** ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Sachant qu'il existe trois possibilités :

- 1) soit transférer ce résultat dans sa totalité à la section d'investissement
- 2) soit garder cette somme en excédent reporté
- 3) soit transférer une partie à la section d'investissement et garder une partie pour la section de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **OPTE** pour la 3^{ème} solution

- o d'affecter la somme de **252 547.30 €** à l'exécution du virement à la section d'investissement en recettes au c/1068
- o de garder la somme de **350 000 €** en section de fonctionnement en recettes au c/002.

(Délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2026 -28 : TAUX D'IMPOSITION DE TAXES 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Malgré la plupart des communes qui révisent leurs taux à la hausse, le souhait du conseil municipal reste de ne pas augmenter les impôts locaux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 1.42 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.03 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.82 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

(Délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2026 -29 : BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Jérôme REYNAUD donne lecture de chaque compte du budget primitif communal 2026 préparé par la Commission des Finances réunie le 8 et le 22 avril dernier.

Fongibilité des crédits : Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le maire ou le président de l'assemblée délibérante informe celle-ci de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance (art. L 1612-28).

Une fois les explications données aux différentes questions soulevées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2026 commune, conformément aux chiffres inscrits sur les tableaux budgétaires, soit :

Section de fonctionnement :

Recettes = 1 655 332.13 €
Dépenses = 1 621 720.66 €

Section d'investissement :

Recettes = 2 212 748.48 €
Dépenses = 2 210 298.76 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.0 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

(Délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2026 - 30 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025- BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Après avoir pris connaissance du CFU 2025 qui présentent un excédent de fonctionnement de **35 048,87 €** et un déficit d'investissement de **18 382,06 €**.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre en compte sur le budget primitif 2026 les résultats de clôture 2025 (= résultats clôture 2024 + part affectée + résultats exercice 2025), soit :

Fonctionnement : **36 447,16 €** ; Investissement : **- 5 094,49 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Sachant qu'il existe trois possibilités :

- 4) soit transférer ce résultat dans sa totalité à la section d'investissement
- 5) soit garder cette somme en excédent reporté
- 6) soit transférer une partie à la section d'investissement et garder une partie pour la section de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **OPTE** pour la 3^{ème} solution
 - o d'affecter la somme de **14 689.35 €** à l'exécution du virement à la section d'investissement en recettes au c/1068
 - o de garder la somme de **21 757.81 €** en section de fonctionnement en recettes au c/002

(Délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2026 - 31 : D N° 2026 -31 : BUDGET PRIMITIF 2026 CHAUFFERIE BOIS

Mr Jérôme REYNAUD donne lecture de chaque compte du budget primitif chaufferie bois 2026 préparé par la Commission des Finances réunie le 8 et le 22 avril dernier.

Une fois les explications données aux différentes questions soulevées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2026 chaufferie bois, conformément aux chiffres inscrits sur les tableaux budgétaires, soit :

Section d'exploitation:

Recettes = 92 408.26 €
Dépenses = 92 408.26 €

Section d'Investissement :

Recettes = 39 434.94 €
Dépenses = 39 434.94 €

(Délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2026 - 32 : RENOUELEMENT COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue de l'installation du conseil municipal, il convient d'instituer la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

Le conseil municipal doit obligatoirement dresser une liste de proposition de 24 personnes s'acquittant soit d'une taxe foncière, d'une taxe d'habitation ou d'une CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) des

commissaires puis la DDGFP désignera les 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants appelés à siéger à la C.C.I.D..

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PROPOSE** la liste jointe en annexe.

(Délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

AFFAIRES DIVERSES :

• **Jérôme REYNAUD :**

- * Désignation d'un correspondant incendie et secours : Thierry DEGLISE-FAVRE se porte volontaire
 - * Alarme Mairie : l'alarme actuelle étant obsolète il est proposé d'installer un nouveau dispositif d'alarme anti-intrusion pour un coût de 7 100 € TTC.
 - * Sol Cantine : il est proposé de remplacer le revêtement actuel par un lino en complétant avec des dalles alvéolées au plafond afin de préserver la qualité phonique.
 - * Dégradations + Ordures ménagères : stores bâtiment de la poste, bac à fleurs
- Arrivée Justine NAVARRO à 21h48*
- * ONF peupliers STEP : travaux sur parcelle communale
 - * Rencontre SDIS Albertville / Val Tamié : étude à prévoir afin d'être en conformité au niveau de la défense incendie (compétence communale). La borne de la Perrière va être prochainement déplacée.
 - * Communication support facebook : en cours
 - * ENEDIS/ la Battante Rte de Plancevat- allée du parc-
 - * Parking 30 places – ZA DU VERNAY : une réflexion est en cours concernant le projet d'aménagement, notamment pour palier à d'éventuelles fréquentations et incivisme qui seraient facilités par la hauteur du bâtiment
 - * salle polyvalente : mise en place d'un groupe de travaux pour une réflexion sur la salle polyvalente : projet bar/snacking, entretien,...un compte-rendu sera établi pour la réunion hebdomadaire maire/adjoint

• **Michel CHOPARD-LALLIER :**

- * Régularisation de terrain au Villaret : Echange terrain communal d'une parcelle avec un citoyen contre un terrain communal route de Bonvillard : permettra de solutionner le passage du réseau électrique et la pose d'un transformateur
- * Arrêt de bus Mont Sara / Villaret : l'abri bus commandé ne correspond pas à l'emplacement disponible sur le terrain qui n'est pas suffisant (pb gêne riverains et terrain privé) ; un abri plus petit sera confectionné ou acheté
- * Pluvial Mont Sara
- * Course cycliste du 12 juin (vers 16h) sur la RD 925 (Tour Auvergne Rhônes Alpes -ex critérium du Dauphiné-): perturbation à l'information sera diffusé sur le panneau lumineux
- * Terre-plein entrée Nord : suite au remplacement récurrent des plants dû au sel de déneigement e la RD 925 par le Département, la partie espace vert a été supprimé pour enrober en partie cet emplacement avec des emplacements d'arbustes
- * Abri bus Villaret : le toit a été réparé suite à des problèmes de fuite. Le banc a également été supprimé pour éviter les occupations nocturnes. Le faitage va également être réfectionné.

• **Françoise DEGLISE-FAVRE :**

- * Compte rendu réunion du SSPI : Eric Pelloux est vice président du SPPI . Projet d'extension du SPPI avec Tournon, Frontenex, Grésy : un 2nd local serait donc à prévoir. Il convient également de leur communiquer nos arrêtés de places stationnement handicapés,...Il ressort qu'il leur est demandé de faire moins de préventif et plus de répression
- * Compte rendu Conseil d'Ecole du 23/04/2026

- **Thierry DEGLISE-FAVRE :**

* Travaux toiture Mairie : réfection zinguerie terminée

- **Véronique FAVRE :**

* Compte rendu commission vie communale

* Association anciens combattants

* Cérémonie du 8 mai à 11h monument aux morts, sera suivie d'un apéritif à la salle des fêtes

* Association des Parents d'élèves (APE)

- **Gérard BRISON :**

* Commission urbanisme : information donnée le mardi soir sur le PLU aux nouveaux élus

* Point sur la vidéo-surveillance : pose, câblage, test fibre sont fonctionnels. Reste la maintenance des caméras.

Levée de la séance à 23h00

En vertu de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 compte rendu provisoire pour information – en attente d'approbation lors du prochain conseil municipal.

Le 28 avril 2026

Le Maire,
Jérôme REYNAUD

Le secrétaire de séance,
Célia ARNAUD



